

INTERVENTION DE CHRISTOPHE ROUILLON,

**PRÉSIDENT DU GROUPE SOCIALISTE
DU COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS**

DANS LE DEBAT SUR L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE

**SESSION PLENIERE DU CDR
4 FEVRIER 2021, 9H**

Madame la Présidente (*du Comité Economique et Social Européen - Christa Schweng*),

Monsieur le vice-Président (*du Parlement Européen Pedro Silva Pereira (PPE/PT)*),

Chers collègues,

L'initiative citoyenne européenne fêtera l'année prochaine ses vingt ans puisqu'elle avait été portée sur les fonds baptismaux par la Convention européenne sur la réforme constitutionnelle de 2002-2003. Cette petite révolution était un des grands espoirs suscités alors par la Convention. L'enthousiasme initial de l'Europe a néanmoins été douché puisque sur 70 initiatives citoyennes européenne lancées depuis 2012 seules 4 ont passé le seuil fatidique d'un million de signatures et une seule - celle sur le droit d'accès à l'eau - a été suivie de propositions législatives concrètes.

Karl-Heinz Lambertz nous a fait part de frustrations sur la réponse - ou plutôt la non-réponse - apportée il y a deux semaines par la

Commission à une de ces quatre initiatives ayant réussi à franchir le seuil, à savoir celle sur l'initiative citoyenne sur les droits des minorités nationales. Il faut néanmoins souligner la mobilisation liée à cette démarche, qui a fait l'objet d'un arrêt de la Cour de Justice et qui restera forcément une référence lorsque des propositions législatives de la Commission liées à son champ d'application seront en discussion.

Des initiatives citoyennes européennes que j'ai personnellement soutenues comme celle sur la mise en place d'un droit européen au logement ou la fin de l'exemption de taxation du kérosène - une initiative appelée Fairose - ont eu moins de succès. Celle sur le logement a dû s'autodétruire en raison de questions procédurales liées au Brexit et Fairose n'est qu'à 75.000 signatures à une semaine de l'échéance...

Mais je pense que cet arrêt sur images ne doit pas seulement être l'occasion de vider notre sac sur les complexités procédurales de l'Initiative Citoyenne Européenne.

Une part d'autocritique s'impose à mon avis. Il me semble ainsi que le CdR a trop peu joué son rôle de diffuseur de démarches décentralisées.

A ma connaissance, le CdR s'est pour la dernière fois penché sur les questions des Initiatives Citoyennes Européennes il y a trois ans - en mars 2018, lorsque nous adoptons l'avis présenté par Luc van

den Brande sur la réforme de sa procédure, qui est finalement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Je remercie donc le Président Tzitzikostas pour l'organisation de ce débat qui pourrait être le point de départ vers plus d'ambition du Comité européen des régions sur le sujet.

Pourquoi par exemple ne pas imaginer de prévoir lors de la révision de notre règlement intérieur que le Comité européen des régions puisse auditionner les initiatives citoyennes européenne enregistrées, notamment pour en vérifier les tenants et les aboutissants en termes de subsidiarité et pour, le cas échéant, imaginer un parrainage institutionnel de telle ou telle initiative ?

Un mot sur une initiative en cours: L'initiative *Voters Without Borders* demande une réforme des droits de vote et d'éligibilité aux élections locales et européennes et l'extension de ces droits aux élections régionales et nationales et aux référendums, donnant à plus de 13 millions de citoyens mobiles de l'UE le choix de voter dans toutes les élections démocratiques soit dans leur pays de résidence ou dans leur pays d'origine. Je vais officiellement soumettre au groupe socialiste que je préside une proposition de soutien de cette initiative.

Permettez-moi enfin une dernière considération:

Je pense que "l'arbre" de l'Initiative Citoyenne Européenne ne doit pas cacher la "forêt" des opportunités que nous ouvre la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Soyons plus ambitieux pour la démocratie participative européenne.

Dans le cadre de cette Conférence , le CdR doit être le porte-parole des collectivités locales et régionales et donc de la proximité citoyenne. Nous devons convaincre les institutions et les Etats d'élaborer un modèle pilote de dialogue permanent et structuré avec les citoyens par l'intermédiaire des 100.000 collectivités locales et régionales, qui pourrait aussi contribuer à améliorer le processus décisionnel de l'Union et reconnecter l'Europe avec ses citoyens.

Un tel mécanisme de dialogue compléterait à mon sens l'Initiative Citoyenne et renouerait avec son objectif initial d'il y a vingt ans d'accroître la légitimité de l'Union par plus de participation et de prise en compte des attentes des 447 millions d'Européens.

Merci de votre attention.